

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-03-DEL-192

OBJET :
FINANCES –
ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS
POUR L'ANNÉE 2023

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS / :
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 31

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

ABSENT(S) :



OBJET : FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 1611-4 et L. 2311-7,

VU l'avis rendu par la Commission Finances et ressources humaines dans sa séance en date du 23 mars 2023

CONSIDERANT que la Commune de Triel-sur-Seine participe chaque année au développement et au soutien du réseau associatif, en accordant des subventions de fonctionnement aux associations ayant une activité locale.

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, l'attribution de ces subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

CONSIDERANT que, pour l'exercice 2023, le montant total qu'il est proposé d'allouer aux associations au titre des subventions de fonctionnement s'élève 79 201,00 €.

CONSIDERANT que Mme Bérengère VOILLOT, adjointe au maire, et M. Cyrille ARZEL, conseiller municipal, s'estiment en situation d'opposition d'intérêts comme membres de deux associations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de la Commune ; qu'ils décident en conséquence de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré à l'**unanimité** (Mme VOILLOT et M. ARZEL ne prennent pas part au vote),

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'OCTROYER aux associations ci-après désignées les montants suivants :

Type d'association	Nom de l'association	Subvention proposée en 2023
CITOYEN	Ligue des droits de l'homme	250,00 €
CITOYEN	Prévention routière	150,00 €
CITOYEN	UFC Que Choisir Val de Seine	200,00 €
CITOYEN	UNC (Union Nationale des Combattants)	1 000,00 €
CULTURE	AET Amitié Européenne	2 000,00 €
CULTURE	APCCT Asso. Philatélique et Cartophile Canton de Triel	200,00 €
CULTURE	APVS Académie des Peintres Vallée de Seine	400,00 €
CULTURE	AVF Accueil Villes Françaises	1 000,00 €
CULTURE	Bien vivre à l'Hautil	200,00 €
CULTURE	Centre astronomique des Yvelines Observatoire de Triel	500,00 €
CULTURE	CLIC Triel	1 100,00 €
CULTURE	Club de langues du canton	600,00 €
CULTURE	Club d'échecs de Triel sur seine	600,00 €
CULTURE	Compagnons du tour de main	400,00 €

Accusé de réception en préfecture
 078-217806249-20230329-2023-03-DEL-192-DE
 Date de réception préfecture : 11/04/2023

CULTURE	Ecole des Tréteaux	1 000,00 €
CULTURE	L'atelier d'Hélène et ses cartons	100,00 €
CULTURE	Les disciples des maîtres du Bonsaï	200,00 €
Type d'association	Nom de l'association	Subvention proposée en 2023
CULTURE	Musiques en Val de Seine	200,00 €
CULTURE	Musique en Seine	1 000,00 €
CULTURE	Si ça vous chante	1 000,00 €
CULTURE	Théâtre et Culture (Comédiens de la Tour)	700,00 €
CULTURE	Triel Amitié Loisirs (TAL)	1 000,00 €
CULTURE	Triel Auto Rétro	350,00 €
CULTURE	Triel côté jardins	200,00 €
CULTURE	Triel environnement	1 000,00 €
CULTURE	Triel mémoire et histoire	1 000,00 €
CULTURE	Vivre et l'écrire en Yvelines	400,00 €
JEUNESSE	Association Sportive du Collège des Châtelaines	800,00 €
SCOLAIRE	AIPE maternelle & élémentaire Association indépendante de Parents d'élèves	672,00 €
SCOLAIRE	MAM 1,2,3 ça pousse	300,00 €
SCOLAIRE	APEL Notre Dame	339,00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel élémentaire	984,00 €
SCOLAIRE	OCCE Camille Claudel maternelle	948,00 €
SCOLAIRE	OCCE Ecole de l'Hautil	240,00 €
SCOLAIRE	OCCE des Hublins	3 186,00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine élémentaire	2 930,00 €
SCOLAIRE	OCCE Jean de la Fontaine maternelle	972,00 €
SCOLAIRE	OCCE Jules Verne	1 464,00 €
SCOLAIRE	OCCE Les Châtelaines	1 848,00 €
SCOLAIRE	OCCE René Pion	2 644,00 €
SCOLAIRE	PEEP Association de parents d'élèves	469,00 €
SCOLAIRE	USEP Jean de le Fontaine	555,00 €
SPORTS	2 Rives Volley Ball	200,00 €
SPORTS	Alégria Capoiera	500,00 €
SPORTS	Avenir de Triel	6 500,00 €
SPORTS	Basket Triel Villennes	700,00 €
SPORTS	Caisse à savon	500,00 €
SPORTS	Centre de karaté Français	250,00 €
SPORTS	Entente Cycliste Vernouillet-Verneuil-Triel	1 200,00 €
SPORTS	Dragon bleu	500,00 €

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20230329-2023-03-DEL-192-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023

SPORTS	Être Energie Equilibre	150,00 €
SPORTS	Ibéha Compagnie	500,00 €
SPORTS	Judo Club de Triel	1 500,00 €
Type d'association	Nom de l'association	Subvention proposée en 2023
SPORTS	Koregrafik	2 000,00 €
SPORTS	Les câlinoux	500,00 €
SPORTS	NVSP Le Nautile Val de Seine Plongée	500,00 €
SPORTS	Pétanq'Club de Triellois	500,00 €
SPORTS	Poisson d'Avril	700,00 €
SPORTS	Rugby Club de Triel les Mureaux	9 100,00 €
SPORTS	Run en Seine 78	500,00 €
SPORTS	TAC Course et gym	100,00 €
SPORTS	Tennis club de Triel	1 500,00 €
SPORTS	Triel A.C. Football	6 800,00 €
SPORTS	Triel Badminton Club	2000,00 €
SPORTS	TGV Triel Chanteloup Gym Volontaire	500,00 €
SPORTS	Triel Gym Tonic (TGT)	200,00 €
SPORTS	Triel Handball Club	3 000,00 €
SPORTS	Triel Rando Nature	200,00 €
SPORTS	Triel Tennis de Table	2 300,00 €
SPORTS	VO2 Rives de la Seine	700,00 €
SPORTS	Yacht Club de Triel	300,00 €
SPORTS	Yogarmonie	200,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr/

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20230329-2023-03-DEL-192-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2023